

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N°036

OBJET :

**CRÉATION D'UN SITE CINÉRAIRE
CIMETIÈRE DE GRÈZES HERMINIS**

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 37	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 11 décembre 2025
---	------------------------------------	-----------------------------------	--

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GASC, Mme FORTET, M. MARTY, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GIOVANNETTI donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à M. MARTY conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

La création d'un site cinéraire est une mission de service public obligatoire depuis le 1er janvier 2013 (Loi du 19 décembre 2008). Les communes et les EPCI sont seuls compétents pour créer et gérer les sites cinéraires. Ceux inclus dans le périmètre d'un cimetière doivent être gérés directement (CGCT art. L2223-40).

Les communes de plus de 2 000 habitants doivent offrir aux familles des lieux pour accueillir ou disperser les cendres de leurs défunt.

Depuis 2019, la Ville procède à l'aménagement de sites cinéraires dans ses cimetières, avec pour objectif, de disposer à terme, d'un site dans chacun de ses neufs cimetières compte tenu de l'augmentation croissante des demandes pour ce type de pratique. Ont ainsi été réalisés des columbariums aux cimetières de La Conte, La Cité, Saint Vincent, Saint Michel, Montlegun, Maquens, Montredon et Villalbe afin d'offrir aux familles des lieux adaptés en adéquation avec leurs souhaits.

Dans cette optique, l'aménagement d'un columbarium sur le cimetière de Grèzes-Herminis clôturera cette démarche initiée en 2019. Ainsi, il a été étudié la mise en place de 3 modules de 3 cases chacun permettant d'accueillir 2 à 3 urnes funéraires.

Le coût du projet est estimé à 5 597 €HT.

Le prix de ces concessions, sera identique à celles déjà en vente sur les autres cimetières afin de garantir une égalité de traitement envers les usagers.

Cet aménagement sera imputé au budget principal sur la ligne 21 2188 025

Il est demandé au Conseil Municipal :
d'approver la création du site cinéaire dans l'enceinte du cimetière de Grèzes Herminis,
d'autoriser pour ce nouveau site, l'application de tarifs identiques à ceux déjà existants sur les autres cimetières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251218-28222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025

Publication : 23/12/2025